



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 203 - DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction de l'hospitalisation à domicile

Arrêté N °2013345-0010 - Arrêté de délégation de signature de Madame Marie-Laure

Loffredo, Directrice de l'Hospitalisation à Domicile

.....

1



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013345-0010

signé par
Directeur de l'hospitalisation à domicile

le 11 Décembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction de l'hospitalisation à domicile

Arrêté de délégation de signature de Madame
Marie- Laure Loffredo, Directrice de
l'Hospitalisation à Domicile

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2011-0266 DG du 18 juillet 2011 portant nomination de Mme Marie-Laure Loffredo, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile.

Vu l'arrêté directeur n°2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patients »,

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 11 décembre 2013, Délégation générale de signature est donnée à :

- M. Cédric Flesselles - directeur adjoint HAD AP-HP
- Mme Clarisse Portier, attachée d'administration hospitalière HAD AP-HP

de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hospitalisation à Domicile, dans le champ d'attribution de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté n° 2013318-006 sus-visé.

Article 2 :

L'arrêté n° 2013-01-MLL du 27 août 2013 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.



Fait à Paris,
Le 11 décembre 2013


Marie-Laure LOFFREDO